



# MINISTÈRES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Facilitateur de vos transitions

#CMVRH



## CARTE D'IDENTITÉ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

◊ Département du Cantal (15)

## ENJEUX D'ADAPTATION VISÉS VIS-À-VIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

◊ Réduction des émissions de gaz à effet de serre

◊ Lutte contre l'artificialisation des espaces naturels

## ÉTUDE DÉPARTEMENTALE PORTANT SUR LA RÉNOVATION DU BÂTI ANCIEN DU CANTAL

## PORTEURS DU PROJET ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

Le projet est porté par le Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement du Cantal (CAUE 15) dans le cadre d'une convention passée le 12 juillet 2024 avec la Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT 15).

## COMITÉ TECHNIQUE

- ◊ Unité Départementale de l'Architecture et du patrimoine (UDAP) ;
- ◊ Architecte conseil de l'État auprès de la DDT 15 ;
- ◊ Ordre des architectes ;
- ◊ CEREMA (CREBA) ;
- ◊ CAUE 15 ;
- ◊ Chambre du Commerce et de l'Industrie ;
- ◊ Bailleurs sociaux (Cantal Habitat, Polygone) ;
- ◊ Opérateurs OPAH (SOLIHA, Oc'teha) ;
- ◊ Espace Conseil France Rénov' (Cantal Rénov' Énergie)

## COMITÉ DE PILOTAGE

- ◊ DDT 15
- ◊ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes (DREAL AURA)
- ◊ CAUE 15

## OBJECTIFS DU PROJET

◊ Apporter des réponses techniques par rapport aux enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments anciens (antérieurs à 1948), en prenant en compte leurs spécificités de fonctionnement, en préservant leurs qualités intrinsèques et leur caractère patrimonial ;

◊ Faire le lien entre les solutions techniques et les différentes aides financières apportées par l'État et les collectivités afin de favoriser la concrétisation des projets de rénovation énergétique du bâti ancien ;

◊ Maintenir une qualité de vie décente en conservant l'identité des territoires cantaliens ;

◊ Lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement (baisse de la facture énergétique des ménages) ;

◊ Redynamiser les centre-villes anciens et lutter contre la vacance des logements (ZAN)

Photo : BROYEZ Ombretta

## CONTEXTE ET ENJEUX

Le Cantal est un département rural de montagne, l'altitude moyenne de résidence de la population est supérieure à 800 mètres. L'habitat est assez dispersé, avec une densité moyenne de 25 habitants/km<sup>2</sup>, et la population dispose d'un revenu médian inférieur à la moyenne régionale.

Les nouveaux **critères de décence énergétique imposés par la loi Climat et Résilience de 2021**, et notamment l'interdiction de mise en location des « passoires énergétiques » à partir de 2025, exigent une accélération de la rénovation énergétique des parcs privés et publics.

Parmi ces bâtiments, le **bâti ancien (avant 1948)** représente environ un tiers du parc cantalien de résidences principales. Bien que constituant une richesse patrimoniale, il présente souvent une performance énergétique faible, et demeure complexe et onéreux à rénover. La moitié de ces bâtiments sont considérés comme passoires énergétiques dans le département.

La Conférence des Parties (COP régionale 2024) a soulevé ce problème dans le cadre du déploiement de la planification écologique. À cette occasion, le préfet du Cantal a souhaité le **lancement d'une étude portant sur la rénovation énergétique du bâti ancien**.

Photo : BROYEZ Ombretta

## CALENDRIER

L'étude a été lancée en septembre 2024 et doit se poursuivre pour une durée de 18 mois (mars 2026)

	Sept 2024	Oct 2024	Nov 2024	Dec 2024	Janv 2025	Fev 2025	Mars 2025	Avr 2025	May 2025
<b>COPIL</b>	R1 – Réunion commune de démarrage. Présentation des objectifs et attendus						CoPil de mi-parcours	CoPil de validation des fiches-conseil + études de cas	
<b>COTECH</b>				CoTech CAUE-Architectes		CoTech CAUE-Cerema		CoTech DDT-DREAL-Bailleurs sociaux	CoTech DDT-DREAL-Opérateurs
<b>Prestataires</b>									

	Jun 2025	Jul 2025	Aout 2025	Sept 2025	Oct 2025	Nov 2025	Dec 2025	Janv 2026	Fev 2026
<b>COPIL</b>			Réunion finale avant production graphique				Relecture		Rendu final, présentation et diffusion des fiches-conseil
<b>COTECH</b>				Réunion de suivi graphique					
<b>Prestataires</b>				Démarrage du travail graphique				Production	

## FINANCEUR ET BUDGET

L'étude est financée à hauteur de 20 000 euros par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes

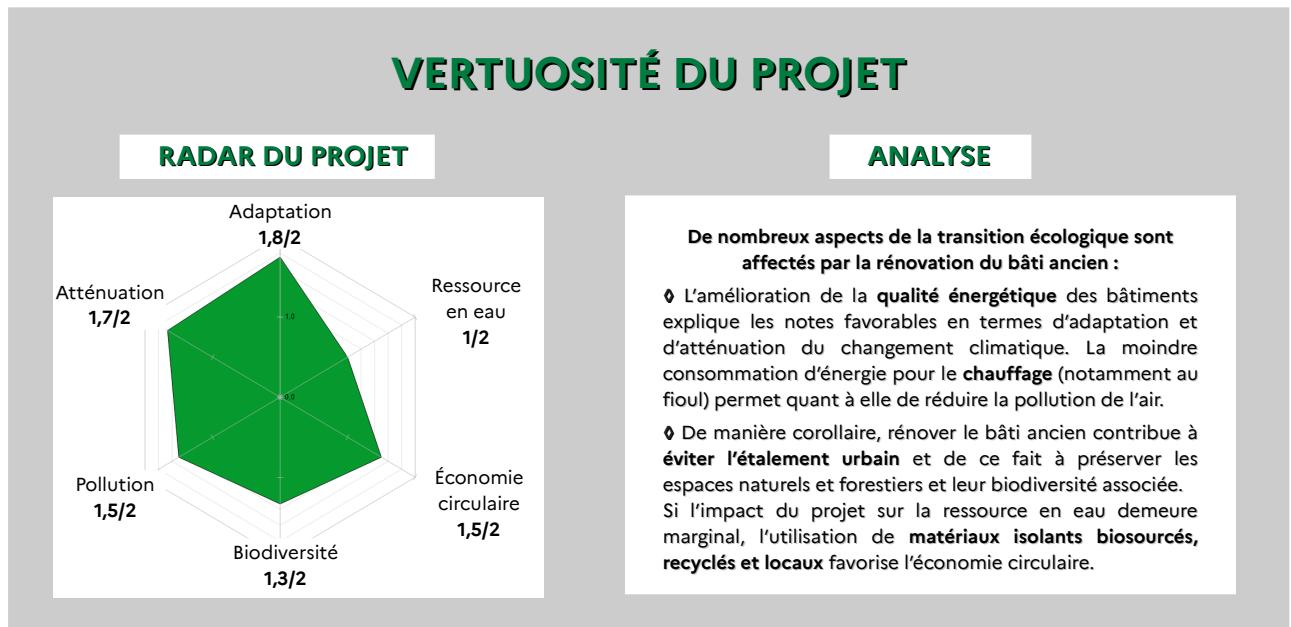
  
MINISTÈRES  
AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
PRÉFET  
DU CANTAL  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## QUEL ACCOMPAGNEMENT PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT ?

Les services Habitat Construction de la DDT 15 et de la DREAL AURA apportent une expertise réglementaire et une relecture des documents de synthèse élaborés par le CAUE 15.

La DDT 15 s'engage à apporter les données et documents utiles à la mission. Une salle de réunion est également mise à la disposition du CAUE 15 pour la tenue des différents COPIL et COTECH.



## Pour aller plus loin :

- CAUE 15 : Émilie BERNARD, Directrice du CAUE du Cantal ([ebernard@cauecantal.fr](mailto:ebernard@cauecantal.fr) ; <https://cauecantal.fr/>) ;
- DDT 15 : Jean-Baptiste RODRIGUEZ, Chef de l'Unité Accessibilité Bâtiment Énergie : ([jean-baptiste.rodriguez@cantal.gouv.fr](mailto:jean-baptiste.rodriguez@cantal.gouv.fr)) ; Quentin ESTIVAL, Chargé de mission bâtiment énergie ([quentin.estival@cantal.gouv.fr](mailto:quentin.estival@cantal.gouv.fr)) ;
- DREAL AURA : Cyril POUVESLE, Chargé de mission filières vertes, QAI, RE2020 ([cyril.pouvesle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cyril.pouvesle@developpement-durable.gouv.fr)) ;
- Observatoire DPE-AUDIT (ADEME) : <https://observatoire-dpe-audit.ademe.fr/statistiques/outil>